

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1908)
Heft: 6

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale ordinaire du 19 janvier 1910,
petite salle de l'Institut.**

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Le Comité a reçu de M. Fritschi, conseiller national à Zurich et président de l'Association pour l'acquisition du domaine de *Neuhof*, une lettre priant la Société pédagogique de bien vouloir recueillir, à Genève, le montant de la souscription à ouvrir en vue de l'achat de la propriété de Pestalozzi et de son aménagement. Après un très court échange de vues cet objet est renvoyé au Comité.

Bibliothèque du Corps enseignant.

Le Département de l'Instruction publique, ayant l'intention de créer une bibliothèque circulante à l'usage du personnel enseignant, désirerait connaître le préavis des fonctionnaires quant au choix des ouvrages. Une commission composée de M^{lle} Descœudres, MM. C. Lecoultre et E. Duvillard est chargée de présenter un rapport succinct sur cette question.

Candidature.

M. Emile Hutin, stagiaire, est reçu membre de la Société.

2° Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux.

Rapport de M. Emmanuel DUVILLARD.

Nous croyons devoir rappeler que, lors de la discussion des questions à mettre à l'étude en vue du Congrès de St-Imier, la Société pédagogique genevoise avait proposé d'éliminer ce